

KANT ET LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE

Le projet pacifiste de Kant :

L'ouvrage de **Kant** *Projet de paix perpétuelle* est un des plus grands ouvrages de **philosophie politique**.

Kant part du constat suivant : les États sont soit en guerre, soit vivent dans une paix de fait, instable et précaire.

Or, la paix de fait ne fait pas droit.

L'intention de **Kant** est de **sortir les États de leur l'état de nature**, c'est-à-dire d'un état de conflictualité, de guerre permanente, de loi du plus fort. Le réalisme kantien, loin de l'irénisme béat qu'on prête souvent à **Kant**, est clair : la guerre est naturelle. Mais cette naturalité ne la rend par pour autant légitime ou juste ou morale. La moralisation de la politique vise la paix, ne la postule pas.

Kant ne présente pas un programme de paix immédiat, mais forme un projet lointain et pourtant réalisable. **Kant** veut transformer l'état de fait de la paix en état de droit, en juridicialisant les rapports entre États.

Ainsi, chez **Kant**, si la politique reste un dérivé de sa métaphysique, elle n'en reste pas un des 4 piliers de sa philosophie.

Kant et l'état de nature politique :

"L'état de paix n'est pas un état de nature, lequel est au contraire un état de guerre, c'est pourquoi il faut que l'état de paix soit institué" (citation de **Kant**)

Les États sont naturellement portés au bellicisme. La défense de la souveraineté prime sur les questions morales. Ils ne connaissent que les force et l'hostilité en ignorant le droit. Le secret et la raison d'Etat règnent en maîtres dans les relations diplomatiques.

L'état de nature désigne les rapports non-juridiques des États entre eux, dans lequel il n'existe pas d'instance supérieure pour régler les conflits.

De la même manière que les individus sortent de leur état de nature via le contrat social, les États ne sauraient se contenter de cet état belligérant et doivent entrer en rapport avec les autres États.

Kant et la fédération d'États :

Voici les principaux articles donnés par **Kant** pour la construction progressive de la paix perpétuelle :

- la constitution civique de chaque État doit être républicaine
- le droit des gens doit être fondé sur un fédéralisme d'États libres

- le droit cosmopolitique doit se restreindre aux conditions de l'hospitalité universelle

Kant refuse d'emblée l'idée d'un État mondial car il gommerait les différences inhérentes aux cultures et nierait le concept de souveraineté. L'idée d'un seul peuple est absurde. Seule une association, une fédération est envisageable.

Pour rendre possible l'association des États, Kant suggère de réformer les États de l'intérieur, en leur faisant adopter une constitution républicaine. **Kant** affirme que seule la république est un régime de droit, car il suppose la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Si le peuple est associé au pouvoir, il ne peut vouloir la guerre car il devrait en subir les conséquences. En régime despotique, dans lequel exécutif et législatif sont incarnés en la personne du Prince, la guerre ne dépend que de la bonne volonté du gouvernant, qui peut mépriser les intérêts de son peuple. Par conséquent, la paix ne peut se construire que sur la républicanisation des États.

A partir de cette réforme des États peut être envisagée une alliance entre États souverains, qui collaboreraient dans la paix car dépendants les uns des autres. Ainsi l'esprit de commerce s'empare des peuples, lequel ne peut coexister avec la guerre. C'est une reprise du "doux commerce" de **Montesquieu**, présenté comme incompatible avec la guerre selon l'auteur de *L'esprit des Lois*.

Selon Kant, l'idée de paix est un idéal régulateur, vers laquelle il faut tendre. Elle se construit et ne se décrète pas.

La guerre devient ainsi un sujet de veto moral, la paix un impératif de la raison politique, un devoir politique.

*"Or, la raison moralement pratique énonce en nous son veto irrésistible : il ne doit y avoir aucune guerre ; ni celle entre toi et moi dans l'état de nature, ni celle entre nous en tant qu'États, qui, bien qu'ils se trouvent intérieurement en état légal, sont cependant extérieurement (dans leur rapport réciproque) dans un état dépourvu de lois — car ce n'est pas ainsi que chacun doit rechercher son droit. Aussi la question n'est plus de savoir si la paix perpétuelle est quelque chose de réel ou si ce n'est qu'une chimère et si nous ne nous trompons pas dans notre jugement théorique, quand nous admettons le premier cas, mais nous devons agir comme si la chose qui peut-être ne sera pas devait être, et en vue de sa fondation établir la constitution (peut-être le républicanisme de tous les États ensemble et en particulier) qui nous semble le plus capable d'y mener et de mettre fin à la conduite de la guerre dépourvue de salut, vers laquelle tous les États sans exception ont jusqu'à maintenant dirigé leurs préparatifs intérieurs, comme vers leur fin suprême. **Et si notre fin en ce qui concerne sa réalisation, demeure toujours un vœu pieux, nous ne nous trompons certainement pas en admettant la maxime d'y travailler sans relâche, puisqu'elle est un devoir**"*